

**COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER
LES GENETS – BERDOULET - SAINT FLOUR – CAPERAN
DU 7 MARS 2023**

Ce conseil de quartier a débuté à 20h à La Maison des Loisirs Salle RDC.
75 personnes sont présentes.

Présentation par M. Le Maire du contexte de la mise en place des Conseils de quartier à Fontenilles.

C'est la première réunion du Conseil de Quartier Les Genêts–Berdoulet-Saint Flour-Capéran quartier dénommé Quartier « N°4 ».

M. le Maire se félicite de la forte participation des administrés à cette réunion.

Pour information 5 quartiers ont été définis pour l'établissement de ces différents Conseils de Quartier.

Mme GARCIA (Élue Adjointe à la Communication) présente l'organisation de ces Conseils de Quartier avec la volonté d'avoir un mode de fonctionnement souple.

Les objectifs de ces Conseils de Quartier sont :

- d'avoir une remontée des sujets qui préoccupent les habitants du quartier, sujets sur lesquels ces habitants peuvent avoir des propositions.
- d'avoir une descente d'information des projets municipaux qui peuvent concerner les habitants du quartier.
- de participer à l'élaboration de solutions concrètes, en lien avec la municipalité.

L'équipe qui anime ce Conseil de quartier 4 (voir ci-dessous la liste) s'est présentée.

Les Référents bénévoles habitants du quartier :

Jean BEGHIN (domicilié route de La Salvetat)
Alain FOCESATO (domicilié à Berdoulet)
Christophe PESQUET (référent suppléant, domicilié aux Genêts).

Les référents élus, conseillers municipaux :

Claude RANCHET (élue, domiciliée aux Genêts)
Philippe DAGUES-BIE (élu suppléant, domicilié à Saint-Flour).

Les référents, suite à cette première réunion vont faire émerger et donc proposer 2 ou 3 sujets majeurs que le conseil de quartier pourra étudier.

Jean BEGHIN propose que les participants indiquent les sujets qu'ils voudraient voir aborder.

Vu l'importante participation, il demande aux participants d'indiquer le sujet qu'il considère le plus important. Un tour de table est donc effectué. Ce Compte-Rendu effectue une synthèse des points soulevés à travers un tableau (22 sujets évoqués).

Note : La colonne « Nbre de fois » indique le nombre de fois où le point a été soulevé.

Id	Sujet	Nbre de fois	Remarques
1	Mise en place de la Fibre Optique	14	
2	Nouveau principe d'enlèvement des ordures ménagères (Taxe « TEOMI »)	12	TEOMI = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
3	Sécurisation de la Rte de La Salvetat	10	Arrêts de bus notamment Vitesse excessive
4	Piste Cyclable Les Genêts ó Bourg	10	Incluant autres pistes cyclables (en particulier rte de la Salvetat)
5	Cheminement piétonniers Les Genêts ó Bourg	9	Incluant autres cheminements piétonniers
6	Assainissement (raccordement au Tout à l'égout)	7	Incluant écoulement des eaux sur la voirie et fossés (=>moustiques)
7	Extinction Eclairage public	6	Attention lampadaire en panne au-dessus du nouvel arrêt de bus (genêts)
8	Entretien des trottoirs	3	
9	Etat route de st Flour	3	
10	Sécurisation rte de Pascau	3	Proposition de mettre un miroir pour plus de visibilité en journée
11	Ralentisseurs trop nombreux, brutaux, mal entretenus	3	
12	Chenilles processionnaires	3	Incluant frelons asiatiques
13	Elagage /racines d'arbres/entretien des arbres	3	Sur allée des Prunus / Labourdette
14	Etat de la route du château	2	
15	Etat Chemin des Hauts de Fonbrennes	1	
16	Etat de la route Berdoulet	1	
17	Sécurisation de la RD 637	1	
18	Transports en commun	1	
19	Espace boisé bordure Léguevin	1	risque de départ de feu
20	Nom de quartier Berdoulet plus utilisé	1	
21	Prévention Cambriolage	1	Proposition voisins vigilants route de Pascau
22	Mise en place d'un défibrillateur	1	

M. le Maire prend la parole pour donner un certain nombre d'informations par rapport aux principaux sujets évoqués par les participants.

Pour les questions qui concernent l'ensemble des habitants de Fontenilles, **Gestion des déchets et le déploiement de la Fibre**, des réunions publiques seront organisées (fin mai et mi-juin - les dates seront communiquées dès que possible) afin d'expliquer les changements et évolutions à l'ensemble des Fontenillois.

Ordures ménagères (OM) : Changement intercommunalité mise en place de la Taxe TEOMI = Taxe d'enlèvement de Ordures Ménagères Incitative (qui remplacera laTEOM).

En particulier, le syndicat qui sera chargé de la collecte des déchets à partir du 1er mai, ne ramassera plus les sacs de tri (jaune pour les foyers qui ne sont pas équipés de conteneurs).

M. le Maire explique que cette TEOMI est mise en place par notre nouvelle intercommunalité et donc sur les communes membres depuis le 1er janvier 2023.

Le but est de réduire le volume de déchets et leurs traitements (ordures ménagères). En effet, au niveau de notre territoire la production des déchets est d'environ 350kg par an et par personne d'ordures ménagères (hors recyclage). L'objectif national est de diminuer ce volume d'OM à 160 kg.

Rappel : la partie Ordures Ménagères est la partie la plus coûteuse des déchets à traiter.

Le GOT a décidé d'appliquer une mesure incitative destinée à réduire drastiquement le volume des OM. Pour cela, un bac jaune de plus grand volume sera distribué à chaque foyer ainsi qu'un composteur. Un nouveau bac pucé pour les OM sera distribué, le volume étant à choisir en fonction de la composition du foyer. Les nouveaux bacs sont à récupérer entre le 15 mars et le 15 avril.

Chaque foyer aura droit à un forfait annuel de levées pour le bac à ordures ménagères et chaque levée supplémentaire aura un coût (10 ou 17 € selon la taille du conteneur). Ce forfait ne s'appliquera que pour les OM, pas le tri sélectif.

Le but est d'arriver à recycler le plus possible via le bac jaune de recyclage et les composteurs.

Cas soulevé de mise à disposition de composteur (pour du collectif uniquement actuellement).

Un habitant propose d'imaginer des composteurs collectifs par quartier -> c'est un sujet à travailler en Conseil de quartier qui peut facilement aboutir sur une mise en place.

Nous pourrions nous appuyer sur l'expérience des habitants qui compostent déjà (certains d'entre eux font partie de l'association des jardiniers amateurs).

Pour les bacs collectifs il y aura un paiement au sac dans les bacs pucés (le GOT part sur un calcul de 50 litres d'OM par appartement à déposer dans les bacs collectifs).

⇒ **Il y aura prochainement une réunion d'information sous l'égide du GOT.**

M. le Maire précise comprendre l'inquiétude des Fontenillois sur ces futurs changements. Il ne conteste pas cette nouvelle mise en place, nécessaire tant sur le plan environnemental que sur le

besoin de maîtriser les coûts de traitement de ces déchets, qui couteront de plus en plus cher aux collectivités.

Toutefois, il regrette une mise en place sans phase de transition. En effet, passer d'un ramassage hebdomadaire des OM, à un forfait de 10 levées et une part variable ensuite (la moyenne se situe à 17 levées par an dans le même niveau de la taxe TEOM) est brutal. Il aurait préféré une mise en place plus progressive.

Enfin, le compostage sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024.

Fibre

Fontenilles est une des dernières communes de Haute-Garonne à ne pas être câblée. Suite à l'annonce du changement d'intercommunalité par la précédente équipe municipale en Juin 2019, le Syndicat Gers Numérique a stoppé ses études et le déploiement de la fibre pour Fontenilles.

Depuis 2020, le travail repris par la nouvelle équipe municipale sur ce sujet, a permis d'avancer les négociations avec Haute Garonne Numérique, syndicat qui aura la charge de déployer la fibre pour Fontenilles, une fois que la commune sera adhérente à la nouvelle intercommunalité du GOT. Le début de déploiement est prévu en mai 2023.

Et les premières commercialisations à partir de janvier 2024.

- ⇒ Réunion publique avec le syndicat Haute-Garonne Numérique sur la fibre prévue fin mai 2023.

Route de la Salvetat

Une des conséquences de la perte de dotation versée par l'État, Dotation de Solidarité Rurale (environ 350 000€ par an depuis 2021) est que le conseil municipal a dû suspendre des investissements.

Sur ce mandat (2020-2026), c'est une perte de 1,7 millions d'euros qui impacte les investissements de la commune.

Projets de cheminements de piétons

Afin de réaliser les balisages de ces cheminements, la commune doit obtenir l'aval des propriétaires des parcelles qui sont traversées ou bien acquérir des parcelles.

Exemple du chemin CRF04 qui peut être utilisé pour cheminer jusqu'au village.

Cheminement Vélo

REV (Réseau Express Vélo) mis en place par le département 31 pour les communes hors Toulouse Métropole.

Depuis 2020, les élus travaillent avec le département sur ce projet, pour les lignes 8 & 9, (réunions publiques), et le département a décidé pour la phase 2 d'étudier la possibilité d'intégrer et de raccorder notre commune à un des REV (8 ou 9). Une révision est prévue prochainement. Nous communiquerons l'avancée de ces études.

Ce travail est également travaillé avec le GOT, sur le plan des mobilités et pistes cyclables.

Voici un lien pour s'informer de l'avancée du projet et participer aux réunions publiques

[Le Réseau Express Vélo \(REV\) | Haute-Garonne](#)

Étude de diverses solutions d'aménagement. En dehors des problèmes techniques il y a les problèmes de financement.

- ⇒ Travail à mener collectivement en Conseil de quartier sur l'aménagement d'un cheminement/piste cyclable.

Question des égouts / assainissement

Géré par le syndicat départemental « Réseau 31 » :

Engagement de travaux, par habitation, si les travaux sont au-dessus des 10 000€, l'extension de l'assainissement collectif n'est pas envisagée par le syndicat.

Pour les quartiers de Fontenilles, les projections et études réalisées par Réseau 31, sont d'environ entre 17 à 24 000€ par raccordement, rendant l'opération pas réalisable. Réseau31 ne réalise des branchements à l'assainissement collectif que sur des secteurs denses en logements pour un souci de coût de travaux, les terrains en diffus d'une superficie assez importante pour accueillir une station autonome ne seront pas connectés à moyen terme.

Extinction Eclairage

En 2022, la facture énergétique a augmenté d'environ 300 000€.

Une action rapide a dû être prise par le conseil municipal.

Extinction de l'éclairage public de 23 h jusqu'à 6h. Les habitants seront invités à exprimer leur avis sur cette initiative à l'essai à la fin du premier semestre 2023.

Note 1 : Par ailleurs les cas de pannes ou dysfonctionnements peuvent être déclarés à la Mairie, qui le signalera au SDEHG (syndicat en charge de l'éclairage public).

Note 2 : pas d'augmentation de cambriolages constatée depuis la mise en place de cette extinction.

De nombreux quartiers avaient déjà une coupure de l'éclairage public (depuis 2014). D'autres travaux sont envisagés pour moderniser l'éclairage public (LED).

ORGANISATION

L'équipe d'animation du Conseil de Quartier 4 propose que les personnes qui voudraient faire avancer un sujet se fassent connaître auprès des référents par le biais du site internet ou par l'application City All.

L'objectif sera alors d'avoir des réunions de travail pour avancer sur les sujets qui auront été retenus.

Par ailleurs Mme GARCIA indique que le Compte Rendu de cette réunion sera déposé sur le site Internet de Fontenilles.

La réunion est close à 22h